

Vincent Regnault, Avocat
Chef de service
Affaires réglementaires et réclamations
Direction des affaires juridiques
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSENGER

Le 20 janvier 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande ré-amendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2013
PHASE 2
Notre dossier : 312-00655
Dossier Régie : R-3837-2013

Chère consœur,

Comme suite à la décision D-2013-187 rendue dans le cadre de la phase 2 du dossier mentionné en rubrique, veuillez trouver ci-joint l'original de la 8^e demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modifications des conditions de service et tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2013 accompagné de 14 copies. Ce nouvel amendement vise à obtenir de la Régie de l'énergie (la « Régie ») une décision eu égard à la méthode de répartition des coûts entre l'activité réglementée et l'activité non réglementée découlant de l'ajout d'un second liquéfacteur de gaz naturel sur le site de l'usine LSR actuelle.

Nous joignons également aux présentes la pièce Gaz Métro-2, Document-49, au soutien de la demande. Nous portons à votre attention la section 7.1 de cette preuve qui traite de l'échéancier serré auquel Gaz Métro est astreint. Considérant ce qui est exposé dans cette section, Gaz Métro est à la recherche d'une décision au plus tard à la fin février 2014. Afin d'atteindre cet objectif, Gaz Métro suggère que la présente demande soit traitée sur dossier.

Nous demeurons disponibles pour toute question de la Régie et vous prions d'agréer dans l'intervalle, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) HUGO SIGOUIN-PLASSE
pour :

Vincent Regnault
VR/nv

p.j.